

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

9, rue du Danemark
56400 Auray

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2023



YUMA AUDIT

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendès
75017 Paris

OCTOPUS BIOSAFETY

Société Anonyme

9, rue du Danemark
56400 Auray

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société OCTOPUS BIOSAFETY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OCTOPUS BIOSAFETY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre

- en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 décembre 2024

Le Commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

Laurent HALFON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement	3 211 156	3 211 156		357 048	-357 048	-100.00	
	Concessions, brevets et droits similaires	102 965	16 598	86 367	87 101	-734	-0.84	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	49 917	48 273	1 644	1 644			
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	250 794	148 273	102 520	66 382	36 138	54.44	
	Autres immobilisations corporelles	50 843	27 502	23 341	14 820	8 521	57.50	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	2 350		2 350	2 350				
Prêts								
Autres immobilisations financières	7 600		7 600	6 862	738	10.75		
Total II	3 675 624	3 451 802	223 822	536 207	-312 384	-58.26		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	551 093	511 093	40 000	508 422	-468 422	-92.13	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	119 619	119 619		185 790	-185 790	-100.00	
	Marchandises	8 679	8 679		9 782	-9 782	-100.00	
	Avances et acomptes versés sur commandes	16 292		16 292	9 693	6 599	68.08	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	92 247	30 378	61 869	70 733	-8 864	-12.53	
	Autres créances	295 186	2 836	292 350	223 986	68 364	30.52	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	125 869		125 869	56 608	69 261	122.35		
Charges constatées d'avance (3)	10 718		10 718	31 414	-20 696	-65.88		
Total III	1 219 702	672 604	547 098	1 096 428	-549 330	-50.10		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 895 326	4 124 406	770 920	1 632 635	-861 714	-52.78		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

-0
34 106

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 956 840)	2 956 840		2 027 468		929 373	45.84
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 009 437		3 936 510		1 072 927	27.26
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	2 081		2 081			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	10 585		10 585			
	Report à nouveau	-6 198 738		-6 612 490		413 752	6.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-1 777 066		-802 728		-974 338	-121.38
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	3 138		-1 438 575		1 441 714	100.22	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	335 278		538 092		-202 813	-37.69
	Concours bancaires courants			45		-45	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	18 093		2 156 905		-2 138 812	-99.16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 280		3 500		780	22.29
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 103		196 809		142 294	72.30
	Dettes fiscales et sociales	70 143		123 763		-53 619	-43.32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	884		52 096		-51 212	-98.30	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	767 782		3 071 210		-2 303 428	-75.00
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	770 920		1 632 635		-861 714	-52.78

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	19 859		19 859	5 900		13 959	236.59
Production vendue de biens	99 810	56 300	156 110	3 783		152 327	NS
Production vendue de services	47 302	6 077	53 379	12 118		41 261	340.49
Chiffre d'affaires NET	166 971	62 377	229 348	21 801		207 547	952.00
Production stockée			-83 111	95 916		-179 027	-186.65
Production immobilisée			426 344	255 678		170 665	66.75
Subventions d'exploitation			14 667	9 333		5 333	57.14
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 232	3 318		2 914	87.84
Autres produits			2 429	13 237		-10 808	-81.65
Total des Produits d'exploitation (I)			595 908	399 284		196 625	49.24
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises				10 240		-10 240	-100.00
Variation de stock (marchandises)			1 378	-10 057		11 434	113.70
Achats de matières premières et autres approvisionnements			299 561	200 831		98 730	49.16
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-42 670	-80 257		37 587	46.83
Autres achats et charges externes *			384 262	307 770		76 492	24.85
Impôts, taxes et versements assimilés			9 061	11 864		-2 804	-23.63
Salaires et traitements			363 028	324 771		38 258	11.78
Charges sociales			118 950	109 070		9 879	9.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			251 745	243 540		8 204	3.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			647 413	5 415		641 997	NS
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 317	2 034		-717	-35.24
Total des Charges d'exploitation (II)			2 034 043	1 125 222		908 821	80.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-1 438 135	-725 938		-712 197	-98.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 458	4 614	-1 156	-25.05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 458	4 614	-1 156	-25.05
2. Résultat financier (V-VI)	-3 458	-4 614	1 156	25.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 441 593	-730 553	-711 041	-97.33
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		67 370	-67 370	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	86 667	535	86 132	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	429 000	80 132	348 868	435.37
Total VII	515 666	148 037	367 629	248.34
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 350	11 618	-6 268	-53.95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	54 611	535	54 076	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	982 303	364 863	617 439	169.22
Total VIII	1 042 264	377 017	665 248	176.45
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-526 598	-228 979	-297 619	-129.98
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-191 125	-156 804	-34 321	-21.89
Total des produits (I+III+V+VII)	1 111 575	547 321	564 254	103.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 888 641	1 350 049	1 538 592	113.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-1 777 066	-802 728	-974 338	-121.38

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 770 920.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 229 347.79 Euros et dégageant un déficit de -1 777 066.38 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Réduction et augmentation de capital :

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023 a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de 0,5 euros à 0,2 euros de la valeur nominale des actions.

Suite à cette décision, le capital social s'est établi à 810 987 euros divisé en 4 054 935 actions de 0,2 euros.

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2023 a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 10 729 267 actions nouvelles d'un montant nominal de 0,20 euros au prix de souscription unitaire de 0,30 euros. A la suite de cette opération, le montant du capital social de la société s'est établi à 2 956 840,40 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations :

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations.

Continuité d'exploitation :

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023 de la Société a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de 0,5 euro à 0,2 euro de la valeur nominale des actions. Par suite de cette décision, le nouveau capital social était de 810 987 euros, divisé en 405 935 actions.

Puis, le capital de la Société a été augmenté en numéraire par décisions du Conseil d'administration du 25 juillet 2023, d'un montant de 2 145 583,40 € et a été porté à 2 956 840,40 euros. Cette augmentation de capital a été principalement effectuée par conversion de comptes courants d'actionnaires.

Le succès de ces opérations n'a cependant pas été suffisant pour permettre la production de nouveaux outillages de production du robot XO. Dans l'incapacité de produire, de livrer et de facturer de nouveaux robots, la société s'est retrouvée en cessation de paiement le 15 mai 2024 et a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 24 mai 2024.

Le tribunal a prononcé une période d'observation de 6 mois pour permettre la recherche d'investisseurs ou d'un repreneur. Au cours de cette période, la société a identifié un investisseur qui a émis une proposition pour participer au capital de la société et à son développement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La période a été renouvelée le 22 novembre 2024 pour une durée de 6 mois afin de permettre de mettre en œuvre la proposition ainsi qu'un plan de restructuration et de redressement. L'investisseur s'est engagé à financer cette phase d'observation au cours de laquelle il assure l'industrialisation du robot XO pour permettre la livraison de robots XO avant juin 2025. L'audience du 13 décembre 2024 a confirmé la poursuite de la période d'observation.

Il existe une incertitude sur la continuité d'exploitation si la société n'est pas en mesure de réaliser ses plans d'actions. En conséquence, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les comptes annuels ont cependant été établis sur une base de continuité d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	2 500 152	711 003
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	104 609	394 413
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		407 696	136 694
Installations générales agencements aménagements divers		7 816	5 706
Matériel de transport		235	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		27 598	9 724
Immobilisations corporelles en cours		364 863	
	TOTAL	808 208	152 124
Autres titres immobilisés		2 350	
Prêts, autres immobilisations financières		6 862	738
	TOTAL	9 212	738
	TOTAL GENERAL	3 422 181	1 258 278

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			3 211 156	3 211 156
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	362 136		136 886	136 886
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		293 597	250 793	250 793
Installations générales agencements aménagements divers			13 521	13 521
Matériel de transport		235		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 322	37 322
Immobilisations corporelles en cours	348 868		15 996	15 996
TOTAL	348 868	293 832	317 632	317 632
Autres titres immobilisés			2 350	2 350
Prêts, autres immobilisations financières			7 600	7 600
TOTAL			9 950	9 950
TOTAL GENERAL	711 003	293 832	3 675 624	3 675 624

Les robots mis en location auprès des clients ont été immobilisés et amortis sur une période de 4 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 827 204	198 158		2 025 362	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	15 864	734		16 598	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	341 315	46 014	239 055	148 273	
Installations générales agencements aménagements divers	2 324	1 221		3 545	
Matériel de transport	67	98	165		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 437	5 520		23 957	
TOTAL	362 142	52 853	239 220	175 775	
TOTAL GENERAL	2 205 210	251 745	239 220	2 217 735	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	198 158				
Autres immob.incorporelles TOTAL	734				
Instal.techniques matériel outillage indus.	46 014				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 221				
Matériel de transport	98				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 520				
TOTAL	52 853				
TOTAL GENERAL	251 745				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	680 764	982 303	429 000		1 234 067
Sur stocks et en cours	17 215	622 176			639 390
Sur comptes clients	5 141	25 237			30 378
Autres provisions pour dépréciation	2 836				2 836
TOTAL	705 955	1 629 716	429 000		1 906 671
TOTAL GENERAL	705 955	1 629 716	429 000		1 906 671
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		647 413 982 303	429 000		

Plusieurs projets de recherche et développement non pas encore été mis en service au 31 décembre 2023 ont été, en vertu du principe de prudence, dépréciés à 100%.

Les frais de recherche et développement mis en service au 31 décembre 2023 ont été totalement dépréciés. La dépréciation comptabilisée sur l'exercice précédent a été reprise à hauteur des amortissements constatés sur la période.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 950	2 350	7 600
Clients douteux ou litigieux	34 106	0	34 106
Autres créances clients	58 141	58 141	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
Impôts sur les bénéficiaires	206 036	206 036	
Taxe sur la valeur ajoutée	62 480	62 480	
Débiteurs divers	26 622	26 622	
Charges constatées d'avance	10 718	10 718	
TOTAL	408 101	366 395	41 706

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	335 278	147 778	187 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	339 103	339 103		
Personnel et comptes rattachés	14 920	14 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 571	43 571		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 702	9 702		
Autres impôts taxes et assimilés	1 951	1 951		
Groupe et associés	18 093	18 093		
Autres dettes	884	884		
TOTAL	763 502	576 002	187 500	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	202 813			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	70			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.2000	4 054 935	10729267		14784202

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			3211156	3211156
Total 1			3211156	3211156
Total général				3211156
Dont inscrit au compte 203 du bilan				3211156

Frais de recherche et développement :

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les critères suivants sont satisfaits :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- (b) Intention de la société d'achever son projet ;
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à cet actif ;
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- (f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes annuels dans les "immobilisations incorporelles".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions, marques et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de recherche et développement	3 211 156	5.00
Concessions brevets licences	36 598	3.00
Marques	66 367	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En application de la loi L.M.E. du 4 avril 2008 et sous réserve des accords dérogatoires négociés par chaque secteur d'activité, les délais de règlement des clients ne peuvent excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours date à date.

Il n'a pas été porté à notre connaissance le montant calculé et détaillé des pénalités de retard relatives aux créances clients ayant dépassé ces échéances. En conséquence, il n'a pas été traduit dans ces comptes de provision au titre des pénalités de retard à percevoir.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	21 283
Total	21 283

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 916
Dettes fiscales et sociales	24 084
Total	54 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 718
Total	10 718

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 28 958 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 42 742
Montant restant dû en capital : 10 278
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Caution BPIFRANCE FINANCEMENT

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 63 972
Montant restant dû en capital : 10 278
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Gage matériel et outillage

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 63 972
Montant restant dû en capital : 10 278
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Gage matériel et outillage

Emprunt du : Caisse Epargne 294 000 €
Montant initial de cette garantie : 165 652
Montant restant dû en capital : 10 278
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/01/2024
Nature de la sûreté réelle : Gage matériel et outillage

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

A la clôture de l'exercice, la société n'a plus de contrat de crédit-bail en cours.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit de cession d'actifs immobilisés	86 667	775200
- Reprises sur dépréciations except.	429 000	787600
Total	515 667	
Charges exceptionnelles		
- VNC des éléments d'actifs cédés	54 611	675200
- Pénalités et amendes fiscales	5 350	671200
- Dotations aux dépréciations except.	982 303	687600
Total	1 042 264	